

Qui trop embrasse, mal étreint

EN MARS 1996, les directeurs des finances, ceux des cantons et celui de la Confédération, lançaient le projet d'une nouvelle péréquation et d'une nouvelle répartition des tâches. J'ai repris le résumé destiné à la presse. Selon une pratique condescendante (pourquoi les journalistes l'acceptent-ils?), avant les faits et les textes était présenté d'abord le boniment. On énumérait donc sept arguments en faveur du projet déclaré: simple, clair, moderne, appliquant le principe de subsidiarité et de direction stratégique, tout en étant économe, lisible et solidaire. A titre d'exemple l'argument 5: «La nouvelle péréquation financière réduit les effectifs de l'administration et rapproche celle-ci du citoyen tout en la rendant plus efficace».

Depuis, la consultation a eu lieu. L'enthousiasme est douché. Beaucoup craignent même l'enlèvement, évoquant le grand chantier lancé en son temps par le conseiller fédéral Furgler, ambitieux et jamais achevé. Un nouvel échec serait pourtant déplorable. Où est donc l'erreur?

Le projet prétend tout résoudre en même temps. Enumérons! Assurer une meilleure péréquation des ressources entre cantons en garantissant aux plus pauvres un «minimum vital» et en compensant pour certains des charges excessives. Désenchevêtrer les tâches et sa-

voir qui fait quoi, de la Confédération ou des cantons. Asseoir avec des bases constitutionnelles la collaboration régionale. Ne plus subventionner la dépense, mais allouer des montants globaux. Ce menu est trop riche, à l'évidence.

La première des priorités est de revoir le calcul de la solidarité entre cantons riches et cantons pauvres ou supportant des charges excessives. En revanche le désenchevêtrement, même s'il est souhaitable, suscite des réactions passionnées: les uns craignent d'être fédéralisés, les autres abandonnés par la Confédération. Dans une première

*La priorité est de
revoir le calcul de la
solidarité entre
cantons riches et
cantons pauvres
ou supportant des
charges excessives*

étape devraient être épurées simplement les participations purement comptables de la Confédération ou des cantons, ne correspondant à aucun pouvoir de décision. L'encouragement aux collaborations régionales peut

se faire sur une base contractuelle. Enfin le principe de la subvention globale gagnerait à être mis en œuvre au coup par coup.

Kaspar Villiger est placée devant un choix de priorités. Le désenchevêtrement, qu'il l'applique au projet lui-même! Le tout en un n'a aucune chance politique. De technocratique, cette réforme doit devenir politique.

Le sécateur fait partie des outils du bon jardinier. Qu'il taille s'il veut récolter. AG

Un bouclier factice

La gauche politique et syndicale lance le référendum contre la nouvelle Loi sur le personnel de la Confédération. Dans le collimateur, notamment, l'abandon du statut de fonctionnaire qui ouvrirait la porte au démantèlement des services publics. Pourtant, à l'analyse, ce projet se révèle intéressant. Et cette stratégie d'opposition risque bien d'affaiblir la gauche dans le débat nécessaire sur l'avenir du service public.

«**L**E STATUT DE la fonction publique ne mérite plus sa réputation», écrivions-nous dans DP 1358 (1^{er} octobre 1998). En effet, pour éviter la contrainte que représente la nomination à vie ou pour une période administrative, l'Etat engage de plus en plus à des conditions précaires, hors statut. C'est ainsi que se multiplient les catégories de salariés de l'Etat et les rapports de travail particuliers. Par ailleurs ce statut n'empêche pas des suppressions de postes en cas de restructuration.

Diversification des tâches

La législation sur le personnel, qui date du début du siècle, fournit un cadre réglementaire unique et détaillé pour un personnel qui aujourd'hui exerce des activités extrêmement diversifiées. Or la gestion du personnel exige des conditions de travail adaptées à chaque type d'emploi, négociées directement entre l'employeur et les organisations du personnel. Le Parlement doit se limiter à poser les principes généraux et laisser à l'exécutif et aux directions des entreprises publiques, les véritables patrons, le soin de concrétiser ces principes.

La nouvelle loi traduit cette double exigence de souplesse et de concertation. Brève – quarante articles –, elle introduit un rapport de travail de droit public; si le contrat qui lie l'employeur et l'employé est dorénavant de durée indéterminée, le second dispose de toute une série de protections inconnues en droit privé. En particulier l'employeur doit prendre toutes les mesures raisonnablement exigibles pour trouver un nouvel emploi au salarié dont le poste est supprimé; et l'employé peut recourir contre une décision de licenciement. Le Conseil fédéral fixe par voie réglementaire les salaires minimaux, la durée du travail et des vacances. S'ouvre ainsi un vaste champ à la négociation entre le gouvernement et les directions de La Poste et des CFF d'une part, et les syndicats d'autre part. L'accord signé entre les partenaires sociaux des CFF (DP 1423) préfigure ce à quoi pourrait conduire la nouvelle législation sur le personnel: des conditions de travail négociées plus favorables que celles dictées actuellement par le Parlement au travers de la loi.

De quoi ont donc peur les syndicats de la fonction publique? La nouvelle

loi établit un droit unifié pour tout le personnel fédéral – en particulier elle offre une protection contre les licenciements abusifs – et des possibilités de négocier des conditions adaptées aux particularités des professions et des services. Elle garantit un droit de participation aux organisations du personnel, reconnaît l'égalité entre les sexes et la nécessité de la formation continue. Quant aux arguments avancés contre cette loi, ils pourraient tout aussi bien être utilisés contre la loi actuellement en vigueur: la limitation de la compensation du renchérissement, l'absence d'une garantie de l'emploi, la possibilité de licencier pour raison économique, toutes ces lacunes aux yeux des référendaires sont présentes dans le droit actuel, voire même plus graves encore.

Défendre le service public

En réalité, plus que d'une critique sur le fond, le référendum résulte d'un choix tactique. La gauche politique et la plupart des organisations de fonctionnaires sont entrées en matière sur cette révision législative, sans enthousiasme. Seul le Syndicat des services publics (SSP) a manifesté son opposition dès publication du projet par le Conseil fédéral. Puis les socialistes romands sont entrés en scène, prétextant un durcissement du projet par le parlement. En fait, ils ont saisi cette occasion pour mener campagne pour la défense du service public, profitant de l'inquiétude de l'opinion face aux réductions d'effectifs chez Swisscom et au processus de rationalisation – fermeture de certains bureaux de poste – à La Poste. Le reste des troupes a suivi au nom de l'unité du mouvement, pour éviter la fracture avec la Suisse romande et pour ne pas manquer le train au cas où, sait-on jamais, le succès populaire serait au rendez-vous.

Le référendum est risqué

Ce calcul nous paraît bien fragile. Lier la défense du service public au sort du statut du personnel de la Confédération, faire accroître que la situation future des fonctionnaires fédéraux déterminera celle des agents cantonaux et communaux – alors même que la plupart des cantons ont déjà modifié leur droit du personnel –, laisser à pen-

Les petits ruisseaux...

ser que l'abandon du statut contribuable à péjorer les conditions de travail des salariés du secteur privé, c'est procéder à un amalgame qui table sur la crédulité des citoyens. «Objectivement ce référendum n'est pas justifié» a affirmé Peter Vollmer, conseiller national socialiste bernois et ancien secrétaire syndical. Cette fuite en avant référendaire qui joue sur les peurs diffuses de la population – mondialisation, fusions et suppressions d'emplois, restructuration des services publics – risque bien de provoquer un effet boomerang. En cas d'échec – c'est le scénario le plus probable –, les organisations du personnel fédéral se retrouveront en position de faiblesse dans le cadre des négociations avec l'Etat-patron. Et en cas de victoire, l'UDC qui a manifesté son hostilité à un projet à son goût trop favorable aux salariés du secteur public, ne manquera pas d'exiger une législation plus libérale encore.

L'avenir du service public mérite un vrai débat. Les turbulences de la libéralisation et les innovations technologiques ont mis à mal le cadre traditionnel de l'action publique. Il s'agit maintenant d'actualiser les repères du service public en évitant le piège de la défense corporatiste et du repli nationaliste. Quelles sont aujourd'hui les prestations de caractère universel que l'Etat doit garantir et quelles sont les modalités assurant la meilleure efficacité dans la fourniture de ces prestations? Nous tenterons de répondre à ces questions au cours des prochaines semaines. *jd*

Pour défendre l'AVS, il faut passer à la contre-attaque. C'est ce que préconise un comité à noyau socialiste mais qui se veut hors partis.

ENTRE 10^E ET 12^E révisions, craintes plus ou moins fondées et attaques réelles, l'AVS suscite des inquiétudes tant auprès de celles et ceux qui s'approprient à en bénéficier que de celles et ceux qui s'inquiètent d'augmentations éventuelles des cotisations et de l'évolution à long terme des prestations. Une situation qui pousse souvent davantage à la crispation qu'à la réflexion et à l'action.

Initiative populaire

Et pourtant la contre-offensive se prépare, dans un comité hors parti que la presse a un peu vite réduit à quelques élus socialistes bâlois. Présidé par le conseiller national bâlois Rudolf Rechsteiner, il est certes placé sous le patronage de l'ancien conseiller fédéral Tschudi; on y retrouve aussi, entre autres, Andreas Gerwig, Helmut Hubacher ou Carl Miville, anciens parlementaires fédéraux bâlois. Mais la vice-présidente du comité est Yvette Jaggi, et en sont également membres les conseillers nationaux valaisans Stéphane Rossini (socialiste et spécialiste de politique sociale) et Odilo Schmid (démocrate-chrétien) ou l'ancienne magistrate socialiste zurichoise Emilie Lieberherr.

Leur idée: soumettre au débat le texte d'une initiative populaire fédérale

le «Pour la sécurité AVS». Pas d'immenses avancées ni de lendemains qui chantent, simplement une de ces consolidations du terrain qui peuvent vous changer d'un coup le climat socio-politique: l'initiative fixe le principe que les prestations ne peuvent diminuer, mais seulement être distribuées différemment; et elle introduit trois modes complémentaires pour diversifier le financement de l'AVS, à mettre en œuvre par le Parlement voire le Conseil fédéral: l'utilisation d'une partie des bénéfices de la Banque nationale, un impôt fédéral sur les successions supérieures à un million de francs et, en troisième lieu seulement, une augmentation de la TVA.

Cette initiative est proposée, bien sûr, aux organisations proches, partis et autres syndicats. Mais, pour un programme simple à comprendre et qui touche tout le monde, le comité s'adresse à toutes et à tous: il cherche dans l'immédiat 6000 membres dans toute la Suisse, qui s'engageront à recueillir vingt signatures chacune et chacun. C'est-à-dire les 120000 signatures nécessaires à aboutir, le moment venu, dans un bref délai. *fb*

Comité pour la sécurité AVS, Schweizergasse 43, 4054 Basel; tél. 061/2830000, fax 061/2830003.

Internet: www.sichereahv.ch

A la droite du père

UN DES PRINCIPES de base de Christoph Blocher, c'est de n'être jamais débordé à sa droite. Principe évidemment dangereux, l'exposant à suivre les surenchères extrémistes. Samedi dernier, à Berne, Christophe Blocher a été désavoué par ceux qu'il avait contribué à faire exister. Devant l'ASIN, l'Association pour une Suisse indépendante et neutre, alors qu'il préconisait l'abstention sur les accords bilatéraux, il s'est fait battre par les *Neinsager*, donc débordé à sa droite, mais par son propre enfant politique, par la caricature de lui-même. *ag*

Opposition de gauche

IL EXISTE UNE opposition de gauche aux Bilatérales. Nous avons déjà signalé celle qui s'est manifestée dans *Services Publics* (VPOD-SSP). Ajoutons encore l'Union des cercles pour une politique ouvrière, qui s'est exprimée dans son Journal bilingue, l'Association «Stop dem Beton» d'Olten, la tendance verte bernoise groupée autour de Luzius Theiler ainsi que le «Forum pour la démocratie directe» et son *Europa Magazin*. C'est moins qu'en 1992 où un comité d'orientation écologiste et sociale comprenait dix-sept parlementaires fédéraux écologistes et de gauche opposés à l'EEE. *cfp*

Enfin

LE CONSEIL FÉDÉRAL – son hésitation fut bien longue – a décidé de créer la Fondation Suisse Solidaire et de tenir un engagement solennel. C'est une décision de morale politique.

S'il est habile et sage de limiter à trente ans le but de la Fondation et l'affectation des fonds, il serait indispensable aussi que le *Message* contienne une illustration de l'emploi du rendement des 7 milliards, fortune de la Fondation. Les millions seront abstraits tant qu'ils n'auront pas été convertis en projets qui touchent le cœur et la raison. A défaut de cette illustration, le peuple choisira plus égoïstement des contre-propositions intéressées. *ag*

Les abonnés aux bas salaires

Lorsqu'il est au bas de l'échelle des salaires, le travailleur risque fort d'y rester, quelle que soit sa volonté d'en sortir.

Les formations complémentaires ne sont pas des remèdes miracles. Il faut étudier d'autres moyens de venir en aide aux travailleurs les plus pauvres.

C'est la conclusion d'une étude¹ du Seco, le Secrétariat d'Etat à l'économie sur la mobilité... ou l'immobilité des bas salaires.

LA CRISE N'A PAS augmenté le nombre des bas salaires. La reprise ne les a pas fait diminuer. Toutes les études portant sur la dernière décennie sont concordantes: l'échelle des salaires est relativement insensible à la conjoncture économique. Dans une analyse portant sur la période de fin de crise, les années 1996 et 1998, le Seco constate que plus les salaires sont bas, plus ils ont tendance à le rester.

Au bas de l'échelle, 8,3 % des travailleurs, et surtout des travailleuses, avaient en 1996 un revenu mensuel à plein temps qui ne dépassait pas 3000 francs. Trois quarts d'entre eux étaient encore dans cette catégorie en 1998. D'autres salariés y sont descendus.

Dans l'hôtellerie et la restauration le risque de bas salaires est plus fort d'un tiers que dans les autres secteurs. La tendance ne s'y est pas inversée. Dans d'autres services en revanche, dans la banque, l'assurance ou l'information, on enregistre une légère amélioration au bas de l'échelle.

D'une manière générale, les chances de quitter la catégorie inférieure sont plus faibles pour les femmes, les étrangers et les salariés travaillant dans les entreprises de moins de vingt personnes.

Le comportement du salarié exerce aussi une influence. Un battant trouvera peut-être la voie vers une meilleure rémunération alors que le résigné s'installera plus durablement dans son statut précaire.

Mais en analysant les causes de l'immobilisme des bas salaires, le Seco estime que le poids des facteurs extérieurs à la volonté de l'individu est déterminant. On ne peut rien faire contre son sexe, son origine. La grandeur de l'entreprise et le secteur d'activité sont également hors d'atteinte de l'action du salarié. L'effet de dépendance de ces facteurs extérieurs est estimé à 75 %. Le salarié n'est donc responsable que d'un quart de son sort!

Limites du recyclage

Cette analyse rejoint certaines conclusions d'une étude sur l'efficacité des mesures de réinsertion des chômeurs présentées dans la dernière livraison de *Domaine Public*². Les programmes de recyclage ont une efficacité limitée. La volonté du salarié de se perfectionner améliore faible-

ment ses chances de retrouver un emploi. Elle n'est pas plus efficace pour revaloriser son salaire.

Cette constatation remet en cause de solides idées reçues. Il ne s'agit pas de nier l'influence déterminante de la formation sur les chances professionnelles. Toutes les études montrent une corrélation entre la solidité d'un diplôme et le niveau du salaire obtenu ultérieurement. Si la formation de base est capitale, le rattrapage, en revanche, est aléatoire. Difficile de construire lorsque les fondements font défaut.

Rallonge aux bas salaires?

Avec la prudence de langage qui sied à des chercheurs issus de l'administration, l'étude du Seco conclut que la «volonté de se concentrer exclusivement sur la formation des intéressés (les bas salaires) ne permettra d'atteindre que partiellement le résultat visé.» Pour ouvrir une piste nouvelle, le Seco avance une recommandation de l'OCDE: offrir aux salariés les plus pauvres un complément de revenu.

L'idée n'est pas iconoclaste. Un système analogue existe pour le traitement du chômage. Par le système des gains intermédiaires, l'assurance apporte une prime d'appoint à ceux qui acceptent un emploi peu rémunéré³.

La Vie économique qui publie cette étude est éditée sous la responsabilité du Secrétariat d'Etat à l'Economie. Le Seco lance-t-il un ballon d'essai pour une nouvelle approche capable de revitaliser le marché du travail? Probablement. Mais, toujours prudemment, l'étude conclut, avec l'OCDE, que de telles mesures nécessitent des moyens financiers importants. *at*

¹ *La Vie économique*, mai 2000, Berne

² «Un bilan en demi-teintes», DP 1428

³ «Un bilan en demi-teintes», DP 1428.

Fabrique de DP

DOMAINE PUBLIC SA a le plaisir de convoquer l'Assemblée générale annuelle des actionnaires le jeudi 15 juin 2000, à 18 heures 30, à la salle de conférence de l'Hôtel de la Navigation, Avenue de la Harpe 49, à Lausanne.

Le Conseil d'administration

Au milieu du gué

La réforme de l'école vaudoise suit son cours. Mais il faut donner plus de moyens au corps enseignant afin de s'adapter au nouveau système.

ON N'EN EST pas encore à l'heure du bilan. Tout juste au moment de la mise en application, encore partielle. Dans ce contexte perdurent des doutes et des insatisfactions, comme en toute période de changement, mais renforcées évidemment pas le climat financièrement difficile de cette mise en œuvre: doutes de certains parents, confrontés à un nouveau système qui déstabilisent leurs repères; grognements de nombre d'enseignants, soumis depuis des années à l'accroissement de leur travail et aux mesures d'austérité budgétaire. Dans ce contexte, l'Ecole vaudoise en mutation (EVM), acceptée avec enthousiasme par le peuple en 1997, peine toujours à trouver ses marques.

Aujourd'hui, les phases d'expérimentation ont néanmoins porté leurs fruits, permettant de corriger les erreurs de jeunesse du projet initial: les systèmes d'évaluation ont été unifiés, le rythme des rencontres entre parents

et enseignants a été réduit, afin de diminuer la pression sur les enseignants. L'application de la réforme se généralise: les classes de 5^e et 6^e années sont maintenant toutes sous régime EVM, la généralisation du premier cycle primaire commencera en août 2000. Et les effets positifs sont probants: évaluation du travail des enfants basée sur des critères diversifiés, suppression de la seule 5^e comme année de sélection, et surtout baisse des effectifs dans les classes estampillées EVM.

Né dans un climat politiquement troublé

Le grand paquebot EVM devrait donc susciter sinon l'enthousiasme du moins l'adhésion de la population et des professionnels. C'est qu'EVM est né dans un climat politiquement troublé, qu'il s'est développé dans un contexte d'économie et qu'il exige du corps enseignant le développement

d'attitudes pédagogiques encore peu répandues. Leur en a-t-on donné les moyens? Rien n'est moins sûr. Une étude de pénibilité a révélé que ceux-ci ont avant tout besoin de temps afin de s'adapter aux nouvelles pédagogies. Il serait faux de négliger ces besoins. Un enseignement basé sur l'autonomie et l'évaluation qualitative représente une priorité politique essentielle. Le Conseil d'Etat devrait s'en souvenir au moment où il se prononcera sur l'ouverture de classes supplémentaires.

Les partis politiques ont aussi une responsabilité. Ceux de gauche parce qu'ils portent depuis longtemps le débat sur les missions de l'école comme ceux du centre qui ont participé à la concrétisation des principes introduits par EVM. En réaffirmant leur intérêt pour le dossier de l'enseignement et du rôle de l'école dans la société, ils éviteront que d'autres acteurs, plus conservateurs, puissent occuper ce terrain. gs

Sur le terrain

Alain Bouquet est directeur de l'Etablissement de Béthusy, à Lausanne. Il s'exprime sur les conditions d'application d'EVM.

Pourquoi EVM peine-t-elle à convaincre?

Alain Bouquet: Nous nous trouvons dans un climat passionnel. De manière générale, le monde de l'école a changé ces dernières années: les familles ont éclaté, les conditions économiques se sont aggravées pour certains, les relations parents-enseignants se sont modifiées aussi. C'est dans ce contexte qu'est née EVM. De plus, pour ne rien arranger, on a subi une restructuration du Département de la formation et de la jeunesse.

Je dirais enfin, et c'est réjouissant, qu'on est aujourd'hui dans un mouvement de délégation de compétences du centre vers la périphérie, c'est-à-dire du Département. Le corps enseignant peut s'approprier l'école qu'il entend proposer aux enfants. Tout cela est pas-

sionnant, mais chronophage. Donc honnêtement, pour le moment, l'aspect positif principal d'EVM pour les enseignants, c'est essentiellement la baisse des effectifs.

Le fait qu'EVM soit né dans un contexte d'austérité budgétaire influence-t-il sa mise en place?

Oui. Vous savez, les enseignants ont été soumis à rude épreuve ces dernières années. Une enquête de pénibilité auprès du corps enseignant a mis en évidence deux demandes: celle d'une baisse des effectifs et d'une augmentation du temps à disposition. La mise en œuvre d'EVM constitue dans les premiers temps une surcharge de travail: elle exige des enseignants l'élaboration d'outils pédagogiques. Et pour cela ils ont besoin de temps.

De plus, pour les enseignants, EVM induit des rôles confus. Qui suis-je, se disent-ils? Un éducateur, un psychologue, un assistant social? Mais, et c'est très positif, EVM passe mieux

chez les jeunes enseignants que chez les plus vieux. Et je reste persuadé qu'avec la HEP les choses vont encore s'améliorer.

Aujourd'hui se donne-t-on les moyens de mettre en place EVM?

Les principes pédagogiques d'EVM sont extrêmement nobles. Il faut les défendre. Mais il y a un décalage entre les intentions et le terrain. Je pense aussi que Jean Jacques Schwaab a voulu aller trop vite.

Comment ça?

Toutes les pièces du puzzle n'étaient pas réunies. On aurait dû se donner un peu plus de temps. Aujourd'hui les erreurs de jeunesse ont été corrigées, c'est vrai, mais elles laissent des traces dans les esprits. Par exemple, dans la précipitation, on ne s'est pas préoccupé de choses essentielles comme de rédiger un cahier des charges pour les enseignants. Et il faut maintenant y travailler sans tarder. ■

Education ou résignation?

Par Georges Peters, ancien député vaudois

Certains enfants ou adolescents sont atteints de troubles de comportement et d'adaptation à leur milieu familial, scolaire ou social. Lorsque de tels troubles paraissent menacer leur développement et lorsque les parents n'arrivent pas à y remédier, les autorités publiques sont contraintes d'intervenir.

L'IDÉOLOGIE «FAMILIALISTE» actuellement en vogue postule que les troubles du développement d'un enfant ou d'un jeune ne peuvent vraiment être corrigés que dans le cadre de sa «famille d'origine» et que la meilleure forme d'intervention publique est un soutien à cette famille par consultation ou par supervision. Toute intervention doit viser le but de rétablir l'unité familiale, si toutefois elle a jamais existé.

L'idéologie «substitutive», par contre, part du constat que les problèmes de développement d'un jeune sont généralement la conséquence d'une incapacité temporaire ou permanente des parents biologiques ou «recomposés». Elle préconise par conséquent de séparer de ses parents un jeune souffrant de troubles du comportement et de le «placer» pour de longues périodes pour lui permettre d'atteindre une autonomie et pouvoir ainsi réintégrer ou quitter définitivement le cadre familial.

En pratique, il y a évidemment des compromis entre ces idéologies. Le «familialiste» le plus convaincu admet en général la nécessité de placements institutionnels de courte durée sous contrôle de la famille, placements destinés à ramener le jeune dans sa famille, ou même des placements de longue durée s'il n'y a pas de famille d'origine ou si celle-ci est inaccessible. Le pourfendeur le plus convaincu des familles admet que des familles peuvent être améliorées et que la collaboration avec des parents peut ne pas seulement gêner les efforts d'une institution.

Avantages et inconvénients

Lequel de ces deux principes de l'intervention éducative publique est le meilleur? La meilleure éducation est évi-

demment celle qui permet au plus grand nombre de jeunes d'éviter l'exclusion sociale comme adultes. Éviter l'exclusion sociale de la génération montante est une tâche importante des autorités publiques. Elles n'ont pas le droit de laisser sombrer des jeunes pour réaliser des économies qui, dans ce domaine, sont généralement illusoires: les dépenses sociales ultérieures pour un délinquant chronique ou pour un assisté à vie seront certainement plus importantes.

Il est donc presque impossible de trancher entre familialisme et institutionnalisation par des études scientifiquement rigoureuses, parce que le but de l'éducation se situe en aval et non pas en amont d'une situation observée. L'étude rigoureuse exigerait que deux groupes parfaitement comparables de jeunes soient exposés à l'un ou à l'autre des deux systèmes et qu'on compare leur intégration sociale par exemple à l'âge de vingt-cinq ans. Il est pratiquement impossible de remplir la première condition. La seule possibilité d'une comparaison est celle de la méthode appelée «méta-analyse»; elle consiste à choisir deux groupes de sujets ayant ou n'ayant pas atteint le but d'une mesure éducative et d'étudier à quels traitements ils ont été exposés en amont de la situation observée. En pédagogie, comme en politique sociale, seules des méta-analyses sont généralement possibles.

Favorables au placement

Deux études de ce type ont été publiées récemment par le Service de protection de la jeunesse vaudois¹⁻². La première¹ a cherché à tracer les mécanismes de placements institutionnels de jeunes pris en charge en 1994 et relate le nombre de jeunes placés ou soumis à des mesures «ambulatoires» de nature diverses non spécifiées. Parmi les résultats intéressants, il faut relever la durée courte de la plupart des placements, le fait que la majorité des parents et même des jeunes étaient favorables au placement et qu'il n'y avait pratiquement pas de jeunes «arrachés à leur foyer». La situation maritale des mères ou pères (séparés, divorcés, unis, vivant en famille monoparentale ou recomposée) avait peu d'influence sur la fréquence des placements. La durée du placement était souvent particulièrement longue pour les enfants de couple parentaux unis – probablement parce que ces couples ne plaçaient que leurs enfants les plus difficiles.

L'autre étude² de nature plus prospective résume la situation quarante mois après les observations de 1994. Ni l'une ni l'autre étude ne permettent une évaluation finale des résultats des placements ou des non-placements. Il faut cependant souligner que la constatation «le placement est la dernière mesure à envisager pour un jeune souffrant de troubles de la personnalité» ne peut être considérée que comme acte de foi.

Particularités vaudoises

Le canton de Vaud dispose d'un assez grand nombre d'institutions éducatives, généralement petites, créées au cours de la première moitié du 20^e siècle par des groupements privés libéraux ou religieux. Après 1960, la plupart de ces foyers ont été financièrement pris en charge et par conséquent contrôlés par l'Etat de Vaud qui assume jusqu'à 100% des frais d'exploitation. Ces frais constituent une fraction importante du budget total du Service de protection de la jeunesse. Les parents d'enfants et de jeunes placés sont astreints au paiement des frais d'entretien de leurs enfants dans les institutions. Ce fait crée des objections au placement et des difficultés dans les relations des jeunes placés avec leurs éducateurs.

Le placement en famille d'accueil, solution considérée comme «bon marché» par rapport au placement en institution, ne joue plus qu'un rôle très faible. En dépit de quelques avantages, le placement en famille d'accueil doit être contrôlé et surveillé par des professionnels, ce qui fait disparaître une partie de l'avantage budgétaire. D'autre part, il devient de plus en plus difficile de trouver des familles aptes et prêtes à assumer la charge d'un placement complet.

Humainement et socialement, il faut donc intervenir par des mesures qui ne devraient pas pénaliser les parents, bien que naturellement l'adaptation sociale d'un enfant ou d'un jeune soit plus importante que la défense d'une hypothétique forteresse parentale et certainement plus importante que des économies budgétaires souvent illusoires. ■

¹U. Tecklenburg, Y. Ecoeur, *Décision de placements de mineurs dans le Canton de Vaud*, DFJ-SPJ, Lausanne, 1996.

²G. Saillen, *Trajectoire de mineurs pris en charge par le SPJ dans le Canton de Vaud*, DFJ-SPJ, Lausanne 1999.

Obésité, épidémie mondiale

Une carte de l'obésité en France. Instructif.

«S I LA NOURRITURE est bonne, il n'y a pas d'obèses», pensons-nous, en ironisant sur le sort des gros Américains. Hélas, c'est faux. La France publie une première carte détaillée, à partir de l'ensemble des conscrits (jeunes, mâles, et nationaux): la prévalence de l'obésité a augmenté de 45% entre 1987 et 1996. Répartition inégale du phénomène, les taux varient selon le territoire. Les campagnes du bien manger sont plus affectées que les villes des *fast food*; et le pourtour méditerranéen, foyer d'une miraculeuse cuisine, subit une évolution défavorable plus rapide que le reste de la France... Il n'y donc pas d'exception nationale à ce phénomène mondial.

Mesurer l'obésité, c'est trivial: «La simple division de son poids par sa taille au carré (P/T²). L'IMC (indice de masse corporelle) résume les habitudes alimentaires passées, exprime une situation socio-sanitaire présente, et prédit des problèmes à venir (maladies cardio-vasculaires, problèmes ostéo-articulaires, diabète etc.). Se mettre d'accord sur les causes de l'obésité – ce bataillon des facteurs à risques – est autre

chose: sédentarité, urbanisation, prise alimentaire, proportion de lipides dans l'alimentation, grignotage, taille des conditionnements, rebond adipeux de l'enfance: toutes les études sont complexes et sujettes à opinions et écoles. Tout autant sur l'obésité comme pathologie: «Tant que nous n'aurons pas de meilleures données sur les risques de l'excès de poids, et sur les avantages ou inconvénients de tenter de perdre du poids, nous devons nous souvenir que les traitements de l'obésité peuvent être pires que la maladie», écrivaient polémiquement les éditorialistes du *New England Journal of Medicine* en janvier 1998.

Obésité et emploi

Reprenons cette carte de la santé de la France jeune et mâle, cette fois selon les trois-cent quarante «régions d'emploi», homogènes en taux d'activité: aux taux forts de la France des mines et de la sidérurgie correspondent les taux forts de l'Auvergne la plus rurale! La taille des villes est moins importante que l'appartenance régionale – idée

en contradiction avec l'opinion largement répandue d'une uniformisation des comportements alimentaires via les McDonalds ou le whisky.

Mais, disent les auteurs de l'étude, «il est difficile de ne pas rapprocher cette géographie de l'obésité de celles des zones en difficulté économique». Ceci expliquerait en particulier la forte augmentation de la prévalence de l'obésité dans l'arc méditerranéen. Les processus de précarisation font-ils de l'obésité une maladie des pauvres? La meilleure mesure de santé préventive en matière d'obésité serait-elle l'augmentation des bas salaires? C'est dire que la recherche pharmaceutique sur l'obésité, qui a pris un départ fulgurant avec les souris obèses et le clonage du gène de la leptine (en 1994) a encore de beaux jours devant elle – autre paradoxe d'un domaine où la prévention paraît simple mais où nous attendons tout des médicaments à venir.

Source: *La Recherche*, avril 2000, pp. 30-44; dossier *in extenso* consultable sur www.larecherche.fr. Pour les inquiets, un IMC «normal» se situe entre 18,5 et 24,9.

CUISINE

Flammes

ON SAVAIT QUE Claude Ruey avait un parti et deux fonctions. On sait maintenant qu'il a une cause, un combat, que dis-je, une île, au doux nom d'Etacom. Il déploie de beaux étendards – solidarité intercommunale, égalité devant l'impôt – et s'y drape pour arpenter le canton, occuper les arrières-salles, croiser le fer avec ses adversaires politiques.

Parlons-en justement de ses adversaires: non pas les socialistes, qui peuvent difficilement faire plus que Claude Ruey dans l'éloge de l'égalité et de la solidarité, à peine le POP, qui attend, embusqué l'arrivée de son initiative pour un taux unique. Encore moins les Verts, qui font preuve avec Daniel Brélaz d'une belle fougue pro-Etacom.

Non les adversaires de Claude Ruey se cachent dans sa propre famille: les

libéraux bien sûr qui partent en ordre dispersé dans cette campagne; la section lausannoise tient des stands pour défendre le projet tandis que d'autres sont prompts à dégainer contre leur conseiller d'Etat. Comme Serge Beck, voisin de palier de Claude Ruey au National qui brandit moustache, menaces et invectives. Et puis, au sein de la grande famille de centre-droite, il y en a qu'on n'entend pas beaucoup. Car dans cette belle cacophonie, où sont donc les radicaux? Discrets sur la solidarité intercommunale ou occupés à régler leurs comptes avec le Centre patronal, ils laissent leur député, Olivier Fehler tonitruer... contre Etacom.

Pendant ce temps, la gauche se frotte les mains. Elle fait bien d'en profiter... avant que ne tombe l'initiative du POP.

gs

Pauvreté

AUJOURD'HUI LA SUISSE est perçue comme un eldorado par des immigrants qui viennent y tenter leur chance. Hier, des Suisses émigraient pour fuir la misère.

«Du foin et de l'herbe, telle était la nourriture quotidienne de nombreuses personnes. De temps à autre des affamés ne dédaignaient pas les charognes [...] En grappes on les voyait dans les rues et les ruelles, fouiller avec avidité les ordures à la recherche d'épluchures de pommes de terre et de betteraves pourries.»

C'est ainsi que le pasteur saint-gallois Scheitlin décrivait la situation en 1817 dans le nord-est du pays. Des dizaines de milliers d'Helvètes émigrèrent en Europe et en Amérique. Des dons parvinrent d'Allemagne, de France et d'Italie. Le tsar Alexandre 1^{er} versa 100000 roubles aux déshérités de notre pays.

jd

Supercard, supercoop

La course à la banque de données sur la clientèle.

ENFANT, NOUS REVENIONS du magasin avec des timbres à coller sur un carnet. En échange du carnet rempli, nous avions droit à cinq ou dix francs. Système primitif de fidélisation de la clientèle. Et il y avait les magasins qui doubleraient les timbres pour leurs meilleurs clients. Ou ceux qui en donnaient de deux sortes différentes. Et puis, modernisme suprême, la Coop où les timbres sortaient automatiquement d'un appareil en fonction du montant des achats.

Les timbres ont disparu avec les épiceries. Quant aux Coop, voilà belle lurette qu'elles ont abandonné ce système trop écureuil pour une clientèle qui vit à crédit.

Jusqu'au jour où la Migros a réinventé le système. La carte M Cumulus permet une épargne électronique sans

timbres à coller. Et, au passage, une bonne connaissance des habitudes de consommation de la clientèle. Grâce à la carte et aux code-barres, la Migros sait qui consomme quoi à quel moment de l'année et du mois.

La Coop était restée en retrait : Coopprofit, c'était uniquement une possibilité de profiter d'«actions» : du fromage à raclette à moitié prix ou un set de casseroles avec 20 % de rabais... en échange tout de même d'une adresse. Un fichier contre des rabais.

Système trop simple : voici la Supercard, qui permet de gagner des superpoints, après consultation du superbox, et de gagner des supercadeaux à choisir dans le supercatalogue. Sur une page A4 recto-verso, vingt-quatre fois le mot super, avec un record de quatre citations dans un paragraphe de trois lignes.

Comme M Cumulus, Supercard permettra de constituer une véritable banque de données sur la clientèle et de cibler la publicité... Encore merci Coop.

Pas d'objection de principe à ce genre d'opération. Mais pourquoi ne pas les mener dans la transparence ? On cite la Loi sur la protection des données, mais on ne nous dit pas à quoi la Coop utilisera sa mine de renseignements... Plutôt que de prendre ses superclients pour des superimbéciles, Coop et Migros devraient jouer franc-jeu : que ces entreprises disent à leurs clients pourquoi elles lancent de telles cartes, sans les noyer dans les superlatifs. Et qu'elles leur demandent s'ils souhaitent recevoir de la publicité à domicile avant de leur concocter des envois «personnalisés».

pi

COMMÉMORATION

Il y a cinquante ans, l'Europe

ON CONNAÎT LA fondation Jean Monnet pour l'Europe à Lausanne. Gérant les archives et la mémoire du grand homme, produisant colloques, mémoires et publications, son heure de gloire semblait passer.

Aujourd'hui la Fondation édite symboliquement, en date du 9 mai 2000, un ouvrage consacré à un événement qui se déroula cinquante ans auparavant le 9 mai 1950, la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), précurseur du marché commun¹. L'idée de Jean Monnet, qu'il parvint à vendre à Robert Schumann, ministre français des affaires étrangères et à Konrad Adenauer, chancelier de la république fédérale depuis une année, était fort simple : le charbon et le fer de la Ruhr, de la Lorraine, du Nord et de la Belgique servent à fabriquer des armes et ils suscitent toutes les convoitises à l'origine des guerres. En créant une autorité commune internationale pour superviser la sidérurgie, une des causes majeures des guerres européennes est éliminée.

D'innombrables gloses ont été écrites depuis lors sur cet événement,

chef-d'œuvre diplomatique de l'influence des jésuites selon certains (les protagonistes, allemands, français, italiens ou belges étaient tous des catholiques, démocrates-chrétiens, anciens élèves des bons pères), moyen très sûr de contrebalancer l'influence des Anglo-Saxons selon d'autres.

Documents précieux

L'ouvrage édité par la fondation Jean Monnet comprend exclusivement des fac-similés et des commentaires de l'époque : aucune introduction, pas de mise en perspective, rien. Paradoxalement ce vide, cette présentation brute des textes en est d'autant plus impressionnante. Naturellement le côté très «grand style» de la prose est daté et fait un peu sourire, mais la pénétration de la pensée, la capacité de projection dans l'avenir de Jean Monnet sont, à la lecture, impressionnants. Un livre cadeau, donc, à ouvrir comme antidote à l'ASIN et à nos tribuns populistes. jg

¹Un changement d'espérance, Fondation Jean Monnet, Lausanne, 2000.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable :
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction :

Géraldine Savary (gs)

Ont collaboré à ce numéro :

François Brutsch (fb)

Gérard Escher (ge)

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Pierre Imhof (pi)

Charles-F. Pochon (cfp)

Albert Tille (at)

Forum : Georges Peters

Composition et maquette :

Françoise Gavillet,

Géraldine Savary

Responsable administrative :

Murielle Gay-Crosier

Impression :

Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Avenue des Baumettes 19
Renens

Abonnement annuel : 90 francs

Étudiants, apprentis : 60 francs

@abonnement e-mail : 70 francs

Administration, rédaction :

Saint-Pierre 1,
case postale 2612
1002 Lausanne

Téléphone : 021 / 312 69 10

Télécopie : 021 / 312 80 40

E-mail : domaine.public@span.ch

CCP : 10-15527-9

Site : www.domainepublic.ch